



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Vendredi, 6 février 2004

Messieurs les Cardinaux,

vénérés Frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,

*très chers Frères et Soeurs*¹. J'ai une fois de plus la joie de pouvoir vous rencontrer au terme de la Session plénière de votre Congrégation. En adressant à chacun mon salut cordial, je désire remercier en particulier le Cardinal Joseph Ratzinger pour les sentiments qu'il m'a exprimés au nom de tous et pour sa synthèse précise des multiples travaux du dicastère. Ce rendez-vous biennal me permet de reparcourir les points saillants de votre activité et d'indiquer également l'horizon des défis qui vous engagent dans ce domaine délicat de promotion et de sauvegarde de la foi catholique, au service du Magistère du Successeur de Pierre. Dans ce sens, le profil doctrinal qui caractérise de façon particulière votre compétence peut se définir comme proprement "pastoral" car il participe à la mission universelle du Pasteur suprême (cf. *Pastor Bonus*, n. 33). Une mission qui compte parmi ses priorités avant tout l'unité de la foi et de la communion de tous les croyants, une unité nécessaire pour le déroulement de la mission salvifique de l'Eglise. Cette unité doit être continuellement redécouverte dans sa richesse et diffusée de façon opportune en affrontant les défis que présente chaque époque. Le contexte culturel actuel, marqué par un relativisme diffus et par la tentation d'un pragmatisme facile, exige plus que jamais une annonce courageuse des vérités qui sauvent l'homme et un élan évangéliste renouvelé. *La traditio evangelii*². La *traditio evangelii* constitue l'engagement principal et fondamental de l'Eglise. Chacune de ses activités doit être inséparable de l'engagement en vue d'aider chacun à rencontrer le Christ dans la foi. C'est pourquoi j'ai particulièrement à cœur que l'action évangéliste de toute l'Eglise ne faiblisse jamais, que ce soit face à un monde qui ne connaît pas encore le Christ ou face à tous ceux qui, bien que l'ayant connu, vivent ensuite loin de Lui. Certes, le témoignage de la vie est la première parole par laquelle l'Évangile est annoncé, mais cette parole n'est toutefois pas suffisante "si le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le mystère de Jésus de Nazareth, Fils de Dieu ne sont pas annoncés" (*Evangelii nuntiandi*, n. 22). Cette annonce claire est nécessaire pour inciter le cœur à adhérer à la bonne nouvelle du salut. Ce faisant, on rend un immense service aux hommes qui recherchent la lumière de la vérité. *Annoncer l'Évangile*³. Certes, l'Évangile exige la libre adhésion de l'homme. Mais afin que cette adhésion puisse être exprimée, l'Évangile doit être proposé car "les multitudes ont le droit de connaître la richesse du mystère du Christ, dans lequel nous croyons que toute l'humanité peut trouver, avec une plénitude insoupçonnable, tout ce qu'elle cherche à tâtons au sujet de Dieu, de l'homme et de son destin, de la vie et de la mort, de la vérité..." (*Redemptoris missio*, n. 8).

La pleine adhésion à la vérité catholique ne réduit pas, mais exalte la liberté humaine et la pousse vers son accomplissement, dans un amour gratuit et plein de sollicitude pour le bien de tous les hommes. Cet amour est le sceau précieux de l'Esprit Saint qui, en tant que protagoniste de l'évangélisation (cf. *Redemptoris missio*, n. 30), ne cesse de pousser les cœurs à l'annonce de l'Évangile et les ouvre également à l'accueillir. C'est cet horizon de charité qui encourage cette nouvelle évangélisation, à laquelle j'ai plusieurs fois invité toute l'Église et à laquelle je désire l'appeler encore au début de ce troisième millénaire. *L'accueil des documents du Magistère*⁴. Un thème que j'ai déjà rappelé en d'autres occasions est celui de l'accueil des documents du Magistère de la part des fidèles catholiques, souvent désorientés plus qu'informés par les réactions et les interprétations immédiates des moyens de communication sociale. En réalité, l'accueil d'un document, plus qu'un fait médiatique, doit être considéré surtout comme un événement ecclésial d'accueil du Magistère dans la communion et dans le partage plus cordial de la doctrine de l'Église. Il s'agit en effet d'une parole faisant autorité qui jette une lumière sur une vérité de foi ou sur certains aspects de la doctrine catholique contestés ou déformés par des courants particuliers de pensée et d'action. Et c'est précisément dans sa valeur doctrinale que réside le caractère hautement pastoral du document, dont l'accueil devient donc une occasion propice de formation, de catéchèse et d'évangélisation. Afin que cet accueil devienne un authentique événement ecclésial, il faut prévoir des façons opportunes de transmission et de diffusion du document lui-même, qui en permettent la pleine reconnaissance avant tout de la part des Pasteurs de l'Église, premiers responsables de l'accueil et de la valorisation du Magistère pontifical en tant qu'enseignement qui contribue à former la conscience chrétienne des fidèles face aux défis du monde contemporain. *La loi morale naturelle*⁵. Un autre thème important et urgent, que je voudrais soumettre à votre attention, est celui de la loi morale naturelle. Cette loi appartient au grand patrimoine de la sagesse humaine que la Révélation, à travers sa lumière, a contribué à purifier et à développer davantage. La loi naturelle, en elle-même accessible à toute créature rationnelle, indique les normes premières et essentielles qui réglementent la vie morale. Sur la base de cette loi, on peut édifier une plate-forme de valeurs partagées, autour desquelles développer un dialogue constructif avec tous les hommes de bonne volonté et, plus généralement, avec la société séculière. Aujourd'hui, à la suite de la crise de la métaphysique, dans de nombreux milieux, on ne reconnaît plus une vérité inscrite dans le cœur de chaque personne humaine. On assiste donc, d'une part, parmi les chrétiens, à la diffusion d'une morale à caractère fidéiste et, de l'autre, à l'absence de référence objective pour les législations, qui se basent souvent uniquement sur le consensus social, de telle sorte qu'elles rendent toujours plus difficile de parvenir à un fondement éthique commun à toute l'humanité. Dans les Lettres encycliques *Veritatis splendor* et *Fides et ratio*, j'ai voulu offrir des éléments utiles pour redécouvrir, entre autres, l'idée de la loi morale naturelle. Malheureusement, il semble que ces enseignements n'aient pas été accueillis jusqu'à présent dans la mesure souhaitée, et cette problématique complexe mérite d'ultérieurs approfondissements. Je vous invite donc à promouvoir des initiatives opportunes afin de contribuer à un renouveau constructif de la doctrine sur la loi morale naturelle, en recherchant également des convergences avec des représentants des diverses confessions, religions et cultures. *L'importance de la formation des prêtres*⁶. Je désire, enfin, évoquer une question délicate et actuelle. Au cours des deux dernières années, votre Congrégation a assisté à une augmentation sensible du nombre de cas disciplinaires qui lui ont été soumis pour la compétence que le dicastère possède *ratione materiae* sur les *delicta graviora*, y compris les *delicta contra mores*. La réglementation canonique que votre dicastère est appelé à appliquer avec justice et équité tend à garantir aussi bien l'exercice du droit de défense de l'accusé que les exigences du bien commun. Une fois que le délit a été reconnu, il faut dans tous les cas peser soigneusement le juste principe de la proportionnalité entre la faute et la peine, ainsi que l'exigence prédominante de protéger le Peuple de Dieu. Cela, toutefois, ne dépend pas seulement de l'application du droit pénal canonique, mais trouve sa meilleure garantie dans la formation, juste et équilibrée des futurs prêtres appelés de façon explicite à

embrasser avec joie et générosité le style de vie humble, modeste et chaste qui est le fondement pratique du célibat ecclésiastique. J'invite donc votre Congrégation à collaborer avec les autres dicastères de la Curie romaine compétents pour la formation des séminaristes et du clergé, afin que l'on adopte les mesures nécessaires pour assurer que les clercs vivent de façon conforme à leur appel et à leur engagement de chasteté parfaite et perpétuelle pour le Royaume de Dieu.⁷ Très chers amis, je vous remercie pour le service précieux que vous prêtez au Siège apostolique et en faveur de l'Eglise tout entière. Puisse votre travail porter les fruits que nous espérons tous. A cette fin, je vous assure d'un souvenir particulier dans la prière. Que vous accompagne également ma Bénédiction, que je vous donne à tous de tout coeur, avec une affection reconnaissante ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères dans le Seigneur.